

Que la Chambre fasse savoir au gouvernement des États-Unis, par l'intermédiaire du secrétaire d'État aux Affaires extérieures, qu'elle s'inquiète beaucoup de la prise à Washington d'importantes décisions de financement de Garrison avant le début des discussions que le premier ministre et le président auront au sujet de cette grave question fondamentale.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Mme le Président: La Chambre a entendu le libellé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter cette motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES CORPORATIONS

LA MANIPULATION DES PRIX PAR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—
LES MESURES VISANT À INDEMNISER LES CONSOMMATEURS—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Ian Waddell (Vancouver-Kingsway): Madame le Président, j'invoque moi aussi les dispositions de l'article 43 du Règlement. Au cours des 15 dernières années, chaque Canadien, homme, femme et enfant, s'est fait filouter \$2,500, tandis que les différents ministres de l'Énergie de même que de la Consommation et des Corporations, tant libéraux que conservateurs, ne faisaient rien pour empêcher cela; étant donné que ces pratiques sont de plus en plus courantes depuis 1973 puisque, la fin de semaine dernière encore les sociétés pétrolières ont invoqué une hausse des coûts lorsque les prix du pétrole ont monté, et étant donné que les Canadiens exigent de ravoir leur argent, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que la Chambre enjoigne au gouvernement du Canada de présenter immédiatement au Parlement des mesures qui permettent aux Canadiens de ravoir leur argent.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LA CONSTITUTION

ON DEMANDE DE CONDAMNER UN PLACARD PUBLICITAIRE
CONTRE LE BILINGUISME—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU
RÈGLEMENT

M. Chas. L. Caccia (Davenport): Madame le Président, je prends la parole aux termes de l'article 43 du Règlement à propos d'une affaire qui devrait susciter une réaction favorable

Questions orales

des deux côtés de la Chambre. Le *Globe and Mail* a publié aujourd'hui dans ses pages un placard publicitaire qui assimile l'unité nationale à un Canada unilingue et soutient que le bilinguisme officiel proposé dans le projet de résolution constitutionnelle deviendra le principal facteur de division permanente; étant donné que le bilinguisme fédéral constitue une politique qui bénéficie de l'appui et du respect des chefs et des députés des trois partis de la Chambre, je propose, appuyé par le député de Vancouver Quadra (M. Clarke):

Que la Chambre condamne à l'unanimité l'esprit et la lettre de ce message rétrograde qui fait fi des droits de millions de Canadiens.

Des voix: Bravo!

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

Des voix: Qui a dit non?

● (1415)

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES CORPORATIONS

LA MANIPULATION DES PRIX PAR LES SOCIÉTÉS PÉTROLIÈRES—
LA POSITION DU GOUVERNEMENT AU SUJET D'ÉVENTUELLES
POURSUITES

L'hon. Walter Baker (Nepean-Carleton): Madame le Président, je pose ma question au ministre de la Consommation et des Corporations et ministre des Postes. Il s'agit des affaires relatives aux enquêtes sur les coalitions, plus précisément des pratiques commerciales restrictives des sociétés pétrolières.

Hier, le ministre a laissé savoir assez clairement à la Chambre qu'il n'avait nullement l'intention de faire quoi que ce soit à propos du rapport du directeur, si ce n'est lancer une nouvelle enquête sur une enquête qui a déjà eu lieu. Il a déclaré à la Chambre des communes qu'il n'avait pas l'intention de suivre le conseil du procureur général du Canada de poursuivre ceux qui ont été reconnus coupables dans un rapport qui est bien le plus incisif que j'aie jamais vu déposé à la Chambre.

Depuis hier, le ministre a eu le temps d'y penser à tête reposée. Est-il toujours déterminé, en dépit des preuves flagrantes étalées sans équivoque dans le rapport présenté hier, à laisser l'administration se traîner les pieds, au lieu de poursuivre sans délai les coupables présumés devant les tribunaux?